

**INSTALLATIONS CLASSÉES  
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**Société BERNARD DUMAS**

**Demande d'autorisation d'exploiter une usine de fabrication de papier**

**Commune de CREYSSE**

Par arrêté n° BE 2022-03-07 du 25 mars 2022, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours est prescrite du **lundi 25 avril 2022 à 9h00 au mercredi 25 mai 2022 à 17h inclus** sur la commune de CREYSSE.

Le siège de l'enquête est fixé en mairie de CREYSSE.

Le commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif de Bordeaux est M. Paul JÉRÉMIE, conseiller en urbanisme et en environnement.

Au terme de la procédure, la décision prise par le préfet de la Dordogne est un arrêté d'autorisation d'exploiter ou de refus.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier est consultable :

- sur support papier à la mairie de CREYSSE aux heures d'ouverture de la mairie soit du lundi au vendredi de 9h à 12h30 de 14h à 17h30.
- sur un poste informatique mis à disposition en accès libre à la mairie de CREYSSE aux heures d'ouverture de la mairie.
- sur le site internet des services de l'État en Dordogne à l'adresse suivante [www.dordogne.gouv.fr](http://www.dordogne.gouv.fr), rubrique Politiques publiques / Environnement : Eau, Biodiversité, Risques / Participation du public / Enquêtes publiques.

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Les observations et propositions du public peuvent être adressées :

- par voie postale à la mairie de CREYSSE, à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur.

Les observations et propositions transmises par voie postale, ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur, sont consultables au siège de l'enquête.

- par courrier électronique, du **lundi 25 avril 2022 à 9h00 au mercredi 25 mai 2022 à 17h inclus** adressé à l'email suivant : **[pref-ep-2022-bernard-dumas@dordogne.gouv.fr](mailto:pref-ep-2022-bernard-dumas@dordogne.gouv.fr)**

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique sont consultables sur le site internet des services de l'État en Dordogne à l'adresse suivante [www.dordogne.gouv.fr](http://www.dordogne.gouv.fr), rubrique Politiques publiques / Environnement : Eau, Biodiversité, Risques / Participation du public / Enquêtes publiques.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites et orales qui seront consignées sur le registre d'enquête, aux dates et horaires suivants :

| <b>Dates</b>         | <b>Horaires</b> |
|----------------------|-----------------|
| lundi 25 avril 2022  | De 9h à 12h     |
| mardi 3 mai 2022     | De 14h à 17h    |
| vendredi 13 mai 2022 | De 9h à 12h     |
| jeudi 19 mai 2022    | De 14h à 17h    |
| mercredi 25 mai 2022 | De 14h à 17h    |

**Le déroulement de l'enquête publique devra tenir compte de l'évolution de la situation sanitaire et des mesures barrières en vigueur. Le port du masque et la distanciation physique devront notamment être strictement respectés. Le commissaire enquêteur ne recevra pas plus de 2 personnes simultanément.**

Toute information technique peut être demandée auprès :

- de l'Unité bi-départementale Dordogne - Lot-et-Garonne de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine, Cité administrative, Bâtiment A, 24016 PERIGUEUX CEDEX, tél : 05.53.02.65.80 email : [ud-24.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr](mailto:ud-24.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr)

- de la société BERNARD DUMAS, et plus spécifiquement auprès de Mme Aurélie PAYET, chargée du projet - Tél : 05 53 23 21 05 - email : [aurelie.payet@bernard-dumas.fr](mailto:aurelie.payet@bernard-dumas.fr)